

AVIS DE CONSULTATION N°01/2021

L'Office National du Thermalisme et de L'hydrothérapie se propose de lancer une consultation pour **la fourniture de chèques restaurant au profit de son personnel pour une période d'une année renouvelable deux fois.**

Les sociétés agréées et intéressés peuvent retirer le cahier des charges gratuitement au siège de l'Office National du Thermalisme et de L'hydrothérapie, sis au : **10, Rue de Médine 1002 Tunis**, auprès de la cellule marché pendant les horaires administratifs du Lundi au Vendredi.

Les offres doivent parvenir obligatoirement par voie postale, sous pli recommandé ou par rapide poste ou seront déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office National du Thermalisme et de L'hydrothérapie contre un bon de réception, au nom de **Monsieur le Directeur Général de l'Office National du Thermalisme et de L'hydrothérapie**, à l'adresse ci-dessus indiquée, dans une enveloppe extérieure ne portant que la mention apparente « **Consultation n°01/2021 « Fourniture de chèques restaurant »- A ne pas ouvrir** », et comporte :

- Les pièces administratives.
- Une enveloppe fermée et scellée qui comporte l'offre technique.
- Une enveloppe fermée et scellée qui comporte l'offre financière.

~ Les documents administratifs :

- Un acte de groupement (s'il existe) mentionnant avec précision la désignation de l'un des membres du groupement comme mandataire qui représente l'ensemble des membres.
- Une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation d'affiliation à la CNSS.
- Une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
- Extrait de registre des entreprises.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite conformément au modèle joint en annexe.
- Une déclaration sur l'honneur spécifiant l'engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution.
- Une déclaration sur l'honneur spécifiant qu'il n'était pas un agent public au sein de L'ONTH ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- Fiche de renseignements généraux.
- Le présent cahier des conditions de consultation (CAO).
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

~ Les pièces de l'offre technique :

- Un tableau de soumission technique.
- Un échantillon de chèque restaurant similaire à l'article objet de l'offre.
- Un tableau indiquant le nombre des restaurants et établissements conventionnés.
- Une liste des références du soumissionnaire avec justificatifs à l'appui (bons de commande, contrats,...).
- Une copie d'attestation d'assurance couvrant la contre façon, fournie par une compagnie d'assurance agréée.

~ Les pièces de l'offre financière :

- La soumission comportant le montant de l'offre.
- Le bordereau des prix.

La date limite de réception des offres est fixée au Lundi 17 Mars 2021, le cachet du bureau d'ordre central de l'Office National du thermalisme et de L'hydrothérapie faisant foi.

Toute offre ne répondant pas aux exigences du présent avis sera rejetée de droit.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 120 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.